



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 février 2021
16 heures 30

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

GF/VC

N° 002654

Animation Jeunesse -
Approbation de la
convention relative à
l'accueil des enfants
de Villars dans les
accueils de loisirs de
la ville d'Apt

Affiché le :
5 février 2021

Le mardi 2 février 2021 à 16 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 27 janvier 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Dominique SANTONI, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS EXCUSÉS: M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu, la délibération n°2628 du Conseil Municipal du 8 décembre 2020 portant approbation de la convention relative à l'accueil des enfants de la commune de Saint-Saturnin-les-Apt pour l'année 2021;

Vu, la demande émanant de la commune de Villars de pouvoir faire bénéficier à ses enfants de la même prestation dans les accueils de loisirs, maternel et de Bosque de la ville d'Apt ;

Considérant, qu'il n'est pas fait obstacle au fait d'élargir le dispositif mis en place par la ville d'Apt à d'autres communes environnantes ;

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention d'accueil des enfants de la commune de Villars dans les accueils de loisirs maternel et de Bosque pour la période allant du 6 janvier 2021 au 16 décembre 2021, les mercredis et vacances scolaires, ;

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE

Approuve, la convention d'accueil ci-annexée à la présente délibération.

Approuve les tarifs et la participation financière de la mairie de Villars tels que figurant dans la convention ci-annexée.

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20210205-2654-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021

Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTI



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20210205-2654-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021



Convention d'accueil des enfants de la commune de Villars dans les accueils de loisirs municipaux de la ville d'Apt

Entre la **Commune d'Apt**, représentée par le maire, **Mme Dominique Santoni**
et
la **Commune de Villars**, représentée par le maire, **Mme Sylvie Pereira**

Il a été convenu ce qui suit :

L'objet de cette convention est d'établir les conditions d'accueil des enfants de la commune de Villars dans les accueils de loisirs de la ville d'Apt pour l'année **2021**.

Les enfants âgés de 3 à 5 ans seront accueillis à l'accueil de loisirs maternel, les enfants de 6 à 16 ans à l'accueil de loisirs de Bosque.

Article 1 - Inscription

L'inscription administrative aura lieu à l'accueil de loisirs de Bosque et à l'accueil de loisirs maternel durant les permanences réservées à cet effet. Les parents se muniront des pièces demandées afin de remplir une fiche pour chaque enfant et procéder au règlement du séjour sur place.

Article 2 - Participation financière

La participation financière par jour et par enfant de la commune de Villars sera établie selon le tarif journalier demandé aux familles. Ce tarif journalier varie en fonction du barème des coefficients allocataires de la CAF ou de la MSA.

Pour information le cout journalier par enfant aux accueils de loisirs de la ville d'Apt pour l'été de l'année 2019 est de 47,06 euros.

Tarifs en fonction du quotient allocataire caf	Participation famille par jour et par enfant	Participation ville de Villars
Quotient < 596	3.60	22.40
Quotient de 596 à 1196	7.20	18.80
Quotient de 1197 à 1796	8.60	17.40
Quotient de 1797 à 2259	8.80	17.20
Supérieur à 2260 ou non allocataire	11.60	14.40

Article 3 - Durée

Cette convention est établie pour la période du **06 janvier 2021 au 16 décembre 2021**, durant les mercredis et vacances scolaires.

Article 4 - Financement

La somme à régler par la commune de Villars sera déterminée par le nombre de jours de présence des enfants sur la période concernée. Un tableau des présences sera fourni à la mairie de Villars en décembre. Il précisera les noms et prénoms des enfants, le nombre de jours de présence, leur tarif journalier et la participation totale de la mairie.

Accusé de réception en préfecture
08/12/2020 10:05:2654-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021

Fait à Apt le
Le Maire d'Apt
Dominique Santoni

Le Maire de Villars
Sylvie Pereira